

# Annulation de la Méharée 2013



Suite à l'annulation de la Méharée du 13 au 20 avril,

Je sousigné(e)..... demande le remboursement pur et simple de mon inscription à la méharée 2013 ;

OU  J'accepte la nouvelle proposition- en remplacement de la méharée qui ne peut se faire - et demande mon inscription en remplissant complètement la fiche ci-dessous

## Marche spirituelle en Cappadoce

Du 13 au 20 Avril 2013

## Fiche individuelle d'inscription

Mr Mme Melle Père Soeur : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Célibataire – Marié (e) – Séparé – Veuf (e) Date de naissance : \_\_/\_\_/\_\_ à \_\_\_\_\_  
(rayer les mentions inutiles)

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_ port : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Personne à prévenir en cas de nécessité (nom, adresse, tél.) : \_\_\_\_\_

Souffrez-vous d'un handicap ou d'un problème physique important ?  non  oui  
lequel :

**(merci de répondre très sérieusement à cette question compte tenu du contexte de ce pèlerinage)** \_\_\_\_\_

Souhaitez -vous laisser votre voiture à Raismes durant le pèlerinage?  non  oui

Allez-vous directement à l'aéroport de Bruxelles le 13 avril ?  non  oui

Avec qui acceptez-vous de partager la chambre : .....

Sinon, désirez-vous une chambre individuelle :  non  oui

### Conditions en cas d'annulation

En cas d'annulation du fait du pèlerin, sauf s'il a trouvé à se faire remplacer 10 jours avant la date du départ ou **sauf motif pris en charge par l'assurance annulation** (et dans la limite de celle-ci), à savoir **cas de force majeure ou de maladie** (tel qu'un décès, un accident ou une maladie subite de la personne inscrite, du conjoint ou d'un proche parent, grossesse, licenciement, nouveau contrat de travail pour au moins 3 mois si la personne inscrite pour le voyage est inscrite comme demandeur d'emploi auprès des organismes compétents, dégâts importants aux biens immobiliers,...), une somme de 250 € (arrhes versés pour l'avion et à l'agence bédouine) est non remboursable.

Pour le restant (685 euros), quel que soit le motif, il sera retenu 30 € correspondant aux frais déjà engagés. Les frais suivants (sauf assurance annulation et dans la limite de celle-ci) viendraient s'ajouter à ces 30 € et à ces 250 € :

- ° annulation entre 50 et 21 jours avant le départ, 25 % du restant (171,25 €)
- ° annulation entre 20 et 8 jours avant le départ, 50 % du restant (342,5 €)
- ° annulation entre 7 jours et le départ : 90% du restant (616,5€)

Après avoir pris connaissance du programme qui m'a été remis et des conditions, je demande mon inscription et vous adresse cette présente fiche avec l'acompte demandé de **435 euros**, Je vous réglerai le solde de **500 euros pour le 30/03/2013** (chèques à l'ordre des pèlerinages diocésains sans autre indication)

Fait à

le

(faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

Fiche **individuelle** d'inscription à renvoyer obligatoirement avec le règlement à

**PELERINAGES DIOCESAINS DE CAMBRAI**

**Maison du Diocèse, 174 rue Léopold Dusart, B.P.17 , 59590 RAISMES**

**Agrément de tourisme n° IM059110015**